

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JANVIER 2014 à 20H30

Date de Convocation : 8 janvier 2014 – **Date d’affichage** : 22 janvier 2014.

Le mercredi quinze janvier deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, 1^{er} adjoint.

Etaient Présents : M. Michel CHALLE, Mmes Agnès NAVET, Françoise de PIERREPONT, Denise BERTRAND MORSALINE, MM. Gabriel LALLEMAND et Alain GIARD, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Marie-Christine MASSU, Ghislaine LEFEUVRE, MM. Olivier NORMAND et M. Wilfried RYCKEBOER.

Absents : Madame Nathalie LEBRETON.

Représentés : - Madame Laure LEDANOIS par madame Noëlle LEFORESTIER
- Monsieur Noel AUGRANDJEAN par monsieur Michel CHALLE
- Monsieur Jean-François COSNEFROY par monsieur Wilfried RYCKEBOER

Secrétaire de séance : Madame Denise BERTRAND MORSALINE

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 Votants : 14

Monsieur CHALLE informe le conseil de l’absence de monsieur AUGRANDJEAN qui a dû s’absenter pour raisons familiales.

Il souhaite la bienvenue aux conseillers et présente à tous ses meilleurs vœux pour 2014.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité.

Madame LEFORESTIER souhaite apporter une précision concernant les remerciements du conseil municipal à monsieur CHALLE pour la conduite des études des chantiers de la cale de la bergerie et de la cale sud.

Lors du conseil municipal du 11 septembre dernier, madame LEFORESTIER, monsieur LALLEMAND et monsieur GIARD ne se sont pas associés à ces remerciements contrairement à ce qui a été noté dans le compte rendu.

Madame LEFORESTIER souhaite connaître l’avancée de ces dossiers, en particulier pour la Cale Sud car elle pense qu’énormément de retard a été pris et que ce projet a été négligé. Monsieur CHALLE rappelle que le dossier d’appel d’offres a été bouclé mi- décembre 2013. Compte tenu de l’importance du coût estimé pour ces travaux, il a été obligatoire de procéder à la dématérialisation de cette offre. Malheureusement, suite à une mise à jour du site, les codes d’accès habituels n’ont pas été acceptés. Ils n’ont pu être corrigés qu’à compter de janvier 2014.

Il rappelle que depuis le début de ces études, la cale de la Bergerie a toujours été prioritaire, ces travaux étant destinés à améliorer les conditions d’accès à la mer des professionnels. Ce dossier a été suivi régulièrement malgré quelques imprévus comme le changement de la

personne responsable au sein du cabinet d'étude en charge de ce dossier, la nécessité de travaux supplémentaires (sondages) ou encore l'obligation de déposer un dossier de demande d'examen au cas par cas des projets concernés par l'application de l'article R.122-3 du code de l'environnement (dossier qui définit si le projet est soumis à étude d'impact loi sur l'eau – 1 mois) .

Monsieur CHALLE rappelle également aux conseillers que le projet de la cale sud n'apparaît qu'en tranche conditionnelle du marché de travaux et que le conseil municipal devra se prononcer sur la poursuite ou non du projet en ayant connaissance de tous les éléments financiers de celui-ci.

ORDRE DU JOUR

1- Demande de busage et mise en place de signalétique route de la Groucerie /chemin de la Violetterie

Monsieur CHALLE présente au conseil le courrier de monsieur et madame GUESNEY Christophe habitants du village de la Groucerie. Ils demandent la mise en place de buses et éventuellement l'installation d'un ralentisseur côté ouest du village.

Ils souhaitent également qu'une signalétique soit mise en place afin de signaler la voie sans issue dénommée chemin de la Violetterie qui mène au champ de monsieur Victor MASSU.

Monsieur CHALLE rappelle au conseil que l'élargissement de la route avait été prévu dans le programme de réfection de voirie et que le busage demandé permettrait de faciliter ces travaux.

Concernant le ralentisseur, celui-ci étant déjà existant mais insuffisant, monsieur CHALLE propose de le relever. Un panneau voie sans issue est en stock au service technique.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, décide :

- De procéder au busage du fossé
- D'implanter un panneau voie sans issue
- De restaurer le ralentisseur existant

2- Demande autorisation ouverture sur voie – rue Louis Beuve

Monsieur CHALLE présente au conseil le courrier de monsieur Alain GIRAULT qui souhaite obtenir l'autorisation d'ouvrir un accès vers la rue Louis Beuve pour sa parcelle sise 17 rue de Clamorgan.

Considérant que cette ouverture ne pose pas de problème de sécurité par rapport à la voie, le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur GIRAULT à réaliser ces travaux.

3- Demande autorisation ouverture sur voie – Boulevard Beau Rivage

Monsieur CHALLE présente au conseil la demande de madame Muriel LABBENS – CHASLES qui souhaite obtenir l'autorisation d'ouvrir un accès pour sa parcelle sise 2 boulevard Beau Rivage.

Il précise que sur le plan présenté par madame LABBENS-CHASLES un candélabre se situe devant la propriété. Madame LABBENS –CHASLES a été informée de cette contrainte et a indiqué qu'elle en tiendrait compte .Si toutefois, elle souhaite maintenir son implantation telle que présentée, elle prendra en charge le cout du déplacement du candélabre.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux présentés par madame LABBENS-CHASLES.

4- Résultat appel d'offres Marché à bon de commande – Voiries communales

Monsieur CHALLE présente au conseil le résultat de la commission d'appel d'offres concernant le renouvellement du marché à bon de commande pour la réfection de la voirie communale.

Une entreprise a souhaité répondre à l'appel d'offre.

Suite à l'étude des prix proposés, la commission d'appel d'offres a sollicité l'entreprise EUROVIA afin d'obtenir des précisions concernant l'augmentation de certains prix unitaires. L'offre de base initiale s'élevait à 153 611.30 € HT ce qui correspond aux prix appliqués en 2010 actualisés (13% de taux d'actualisation) et la variante (mise en place de tuyaux PEHD en remplacement de tuyaux bétons et de tuyaux PVC au lieu de tuyaux en fonte) à 144 913.80 € HT, après négociation l'entreprise EUROVIA propose une réduction de 2% sur ces deux offres, ce qui porte l'offre de base à 150 539.07 € HT et la variante à 142 015.52 €.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer le marché à bon de commande avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 142 015.52 € HT correspondant à la variante.

5- Résultat appel d'offres future mairie/ APC – Terrassement, VRD et espaces verts

Monsieur CHALLE rappelle au conseil l'appel d'offres concernant la partie Terrassement/VRD/Espaces verts pour la future mairie et l'Agence Postale Communale.

Suite à l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise EUROVIA, seule entreprise ayant répondu et qui propose un devis à hauteur de 73 286.50 € HT. Pour mémoire, l'estimation initiale du cout de ces travaux établi par l'architecte était de 80 000 € HT.

Le conseil, à la majorité, 10 voix pour (M. AUGRANJDEAN représenté par M. CHALLE et M. COSNEFROY représenté par M. RYCKEBOER) et 4 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et GIARD, Mme LEDANOIS représentée par Mme LEFORESTIER) valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

6- Réforme des rythmes scolaires – Activités proposées pendant les temps d'activités périscolaires

Madame NAVET souhaite reporter cette question afin de permettre l'organisation d'une réunion de concertation en présence des enseignants, des représentants des parents d'élèves et des membres de la commission communale chargée de suivre les évolutions de la réforme des rythmes scolaires.

7- DIA

Monsieur CHALLE présente au conseil une DIA concernant la parcelle AE 342 sise Le Moitier d'une superficie de 1022 m².

Sur proposition de monsieur CHALLE, le conseil à la majorité 12 voix pour et 1 abstention (Mme LEFEUVRE), décide de ne pas exercer son droit de préemption.

8- Information budgets – Etats des restes à réaliser

Madame BERTRAND présente au conseil l'état des restes à réaliser pour le budget de la commune et le budget assainissement.

Elle informe le conseil que l'ensemble des sommes engagées en dépenses d'investissement pour la commune s'élève à 616 470 € répartis de la manière suivante :

DESIGNATION	RAR
Bâtiment SNSM	20 000 €
Travaux Cales	16 000 €
Future mairie/APC	479 000 €
Frais d'insertion	2 500 €
Eclairage public	64 000 €
Voirie	8 570 €
Grange de dîme	5 000 €
Ecole	5 000 €
CLSH	15 000 €
Logiciel	1 400 €
TOTAL	616 470 €

Pour le budget assainissement, il convient de prendre en compte en reste à réaliser les frais d'étude engagés pour l'étude de l'assainissement à l'Eventard pour un montant de 54 352.22 € TTC.

Madame BERTRAND précise que les derniers chiffres de l'année 2013 ne sont pas encore connus et que ces inscriptions pourront éventuellement faire l'objet de légères modifications.

9- Questions diverses

a. **Renouvellement bail commercial PROXI**

Monsieur CHALLE informe le conseil que le bail commercial signé avec monsieur MENARD concernant le magasin PROXI arrive à échéance et qu'il est nécessaire de faire les démarches administratives pour son renouvellement.

Il propose de confier la rédaction de cet acte à Me LUCAS et sollicite l'accord du conseil pour autoriser monsieur le Maire à signer celui-ci.

Il convient également de définir le montant du loyer attendu. Afin de tenir compte de l'importance du commerce de proximité de monsieur MENARD pour la vie de la commune, monsieur CHALLE propose de maintenir le montant du loyer à 903.01 € HT auquel s'appliquera le nouveaux taux de TVA de 20 % soit 1 083.61 € TTC.

Le conseil à l'unanimité décide :

- De maintenir le montant du loyer à 903.01 € HT
- De confier la rédaction du bail à l'étude de Me LUCAS
- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

b. **Demande autorisation ouvertures sur voie – rue Molière**

Monsieur CHALLE présente au conseil la demande de monsieur et madame Francis BOUQUET qui souhaitent obtenir une autorisation afin de réaliser deux sorties pour leurs parcelles rue Molière.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ouverture de ces deux accès.

c. Dossier DETR 2014

Monsieur CHALLE sollicite l'accord du conseil afin de déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2014 pour les projets suivants :

- Aménagement des cales subvention sollicitée à hauteur de 20 % de la dépense estimée
- Bâtiment SNSM subvention sollicitée à hauteur de 20 %

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de ces deux dossiers.

d. Nouveaux statuts SDEM 50

Monsieur CHALLE rappelle au conseil que les nouveaux statuts du SDEM 50 seront applicables dès le 1^{er} avril 2014.

Plusieurs compétences seront ajoutées à celles déjà existantes :

- Etude pour mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques
- Installation de chaudières à bois
- Entretien éclairage public
- Gaz
- Production et distribution publique de chaleur

Ces statuts ont été adoptés par le syndicat lors de sa dernière assemblée générale.

e. Acquisition « godet » pour tractopelle service technique

Monsieur CHALLE présente au conseil la proposition du groupe LEROY pour la fourniture d'un godet d'environ 27 cm de large. Le cout de ce matériel serait de 847 € HT auquel il conviendrait d'ajouter environ 100 € HT pour les accessoires de sécurité. Il précise que ce type de matériel permettrait de creuser des tranchées plus petites et donc moins onéreuses en matière de remblaiement.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la signature du devis correspondant et le règlement de la dépense afférente.

TOUR DE TABLE

Madame BERTRAND signale l'encombrement et le débordement des conteneurs au village de l'Eventard et souhaite que la communauté de communes soit sollicitée afin de régler le problème du ramassage des ordures ménagères.

Madame LEFORESTIER souhaite connaître le devenir des locaux de l'ancienne colonie de la dune. Monsieur CHALLE répond que des contacts ont été pris par l'association des Maisons Familiales Rurales.

Madame LEFORESTIER souhaite obtenir des informations concernant le devenir de la boulangerie de la plage. Monsieur CHALLE informe le conseil qu'aucune information n'a été reçue en mairie à ce jour.

Madame LEFORESTIER souhaite connaître l'avancée du dossier de salle de sports. Monsieur CHALLE informe le conseil du rendez-vous prévu avec le bureau d'études Néo Sprint missionné par la Communauté de communes pour suivre ce dossier, jeudi 16 janvier à 9h00 en mairie.

Madame LEFORESTIER souhaiterait obtenir un récapitulatif concernant les résultats des différents appels d'offres de la mairie. Un tableau récapitulatif sera transmis avec le compte rendu du présent conseil.

Monsieur CHALLE informe le conseil de la réponse formulée par le président de la communauté de communes du canton de Lessay à la question posée par madame LEFORESTIER concernant les opérations affectées à Pirou par la communauté de communes depuis 6 ans.

Le président de la communauté de communes a précisé que l'ensemble des décisions de la communauté de communes sont consultables en ligne et que toutes les décisions prises le sont dans l'intérêt collectif du canton.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 26 février 2014 à 20h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45 .

Le 1^{er} adjoint,
Michel CHALLE.